
POLITIQUE DE DONNS DE LIVRES

Bibliothèque Bertrand B.-Leblanc

La Bibliothèque Bertrand B.-Leblanc accepte les dons de livres avec plaisir. Toutefois, afin de respecter sa politique de développement des collections et de fournir des documents de qualité, certaines conditions doivent être respectées :

1. Les livres offerts à la bibliothèque **devront** :

- 1.1 Être déposés directement à la bibliothèque;
- 1.2 Être en bon état, ne nécessiter aucune réparation et ne dégager aucune odeur;
- 1.3 Avoir une date de parution n'excédant pas 5 ans.

2. La bibliothèque **refusera** :

- 2.1 Les livres endommagés ou qui dégagent une odeur;
- 2.2 Les livres jugés inappropriés pour sa collection;
- 2.3 Les encyclopédies;
- 2.4 Les romances Harlequin et autres romances en livres de poche;
- 2.5 Les périodiques;
- 2.6 Les livres pédagogiques;
- 2.7 Les CD, DVD et Blu-Ray.

3. Aucun reçu aux fins d'impôt ne sera émis lors d'un don.

4. Les volumes non retenus pour la collection de la bibliothèque pourront être revendus, donnés ou mis à la récupération.

Politique sur les dons de livres

Je fais cette donation en accord avec la Politique de dons de livres de la Bibliothèque Bertrand B.-Leblanc

Nom du donateur : _____

Numéro de téléphone : _____

Signature : _____

L'équipe de la Bibliothèque Bertrand B.-Leblanc vous remercie de votre contribution!